



# **Présentation de TA-SWISS**

## **Acteurs et déroulement des projets du Centre d'évaluation des choix technologiques**

**Mai 2010**

**Quatrième version corrigée**

Ce document s'adresse en premier lieu aux (éventuels) mandataires du Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS, aux membres des groupes d'accompagnement et à toute autre personne intéressée par le travail effectué par TA-SWISS.

Le présent texte remplace la version TA-DT 30f/2003.

**Table des matières**

1	Introduction .....	4
1.1	Qu'est-ce que l'évaluation des choix technologiques ? .....	4
1.2	Le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS .....	4
<b>2</b>	<b>Les acteurs de TA-SWISS</b>	<b>8</b>
2.1	Le Comité directeur de TA-SWISS .....	8
2.2	Le Secrétariat TA-SWISS .....	8
2.3	Projets TA-SWISS .....	10
2.4	Réseau TA .....	13
<b>3</b>	<b>Déroulement des projets TA-SWISS</b>	<b>14</b>
3.1	De l'idée d'un projet au début des travaux .....	14
3.2a	Etudes TA-SWISS (suite de 3.1) .....	15
3.2b	Méthodes TA participatives (suite de 3.1) .....	17
<b>4</b>	<b>Le travail de communication et de relations publiques de TA-SWISS</b>	<b>19</b>
4.1	Buts et méthodes .....	19
4.2	Moyens de communication et partenaires .....	20
	<b>Annexes</b>	<b>22</b>
A 1	Exigences générales pour la soumission d'une offre d'étude TA-SWISS .....	23
A 2	Règles pour l'élaboration d'un dossier de candidature pour une étude TA-SWISS .....	23
A 3	Exigences d'une étude TA-SWISS .....	25
A 4	Directive pour la manière de citer les publications de TA-SWISS .....	26
A 5	Co-responsabilité dans des projets de TA-SWISS (études et projets participatifs) .....	27
A 6	Groupes d'accompagnement d'études de TA-SWISS .....	28
A 7	Groupes d'accompagnement de projets participatifs de TA-SWISS .....	31
A 8	Versions abrégées des études de TA-SWISS .....	33

# 1 Introduction

## 1.1 Qu'est-ce que l'évaluation des choix technologiques ?

*Le « Technology Assessment » exige une approche interdisciplinaire*

Le « Technology Assessment (TA) », ou évaluation des choix technologiques, s'intéresse de la manière la plus circonstanciée possible aux conséquences sociales et aux controverses suscitées par les nouvelles technologies ou les nouveaux développements d'une technologie déjà existante. Les conséquences positives et négatives sont mises en lumière scientifiquement en fonction de critères politiques, sociaux, éthiques, juridiques, économiques, technologiques et écologiques<sup>1</sup>. Le Technology Assessment peut se comprendre comme un instrument de conseil pour le monde politique et la société. Il ne remplace en aucun cas les processus de décision légitimes, mais constitue un apport pour la recherche de solutions.

Les développements technologiques et leurs applications sont la plupart du temps déterminés par des experts. Pourtant, tout ce qui est technologiquement possible n'est pas forcément souhaitable socialement, ni adéquat pour l'environnement. De ce point de vue, le TA s'inscrit dans une vision de démocratisation de la science et de la technologie. Il incombe au TA de faire entrer les citoyens et les cercles directement concernés dans les débats sur la technologie. Des procédures de participation sont donc développées par le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS. Elles visent à intégrer le plus tôt possible les différents groupes d'intérêts et la population dans le processus préparant les décisions politiques en matière de technologie et à cerner leurs questions, craintes et souhaits. Différents instruments sont utilisés pour favoriser la démocratisation de la science et de la technologie : ateliers-scénarios, ateliers du futur, « focus groups » (*publifocus* de TA-SWISS), forums de citoyens, conférences de consensus (appelées PubliForum en Suisse) et bien d'autres encore.

## 1.2 Le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS

*Tâches*

- Identification précoce des domaines technologiques potentiellement controversés et des questions qui y sont rattachées.
- Réalisation d'analyses TA (pour la plupart des études) fondées scientifiquement, interdisciplinaires, prospectives et indépendantes, comme apport au processus décisionnel. Les études TA offrent une évaluation détaillée d'une situation, assortie de recommandations pour les décideurs.
- Mise sur pied de forums participatifs, afin que les citoyens puissent apporter dès le début une contribution à la formation de l'opinion dans les processus décisionnels politiques. Les résultats de ces processus participatifs

---

<sup>1</sup> Voir la définition de Smits - Technology Assessment -3, cité dans: Kowalski – Möglichkeiten und Grenzen des Technology Assessment – TA 3/1994

permettent d'offrir une vue fondée et réfléchie de l'opinion des citoyens (voir page 6).

- Diffusion des résultats par le biais de résumés d'études TA, de conférences de presse et de réunions d'information.

### *Buts*

- Contribuer au processus politique par une aide décisionnelle dans les domaines ayant trait à la technologie.
- Favoriser les débats publics objectifs dans une perspective pré-politique.
- Sensibiliser les chercheurs à la responsabilité sociale de leurs actes et encourager une pensée interdisciplinaire.
- Renforcer les réseaux TA nationaux et internationaux

### *Historique de TA-SWISS*

L'institutionnalisation de l'évaluation des choix technologiques commence en 1972 avec la création de l'« Office of Technology Assessment » (OTA) aux USA. De nombreux Etats européens (Danemark, Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas) reprennent par la suite cette idée et créent dans les années quatre-vingts leurs propres institutions TA. En Suisse, cette création date de 1992. Sur la base de plusieurs interventions parlementaires (Longet, Nr. 82.549, 1982; Braunschweig, Nr. 86.142, 1986), le Conseil Fédéral charge le Conseil Suisse de la Science de développer un système suisse d'évaluation des choix technologiques durant une phase pilote de quatre ans (1992-1995). Durant cette phase pilote, des études sont conduites dans les domaines de la biotechnologie, de l'environnement, de l'énergie, des matériaux, des technologies de l'information et de la communication et du Technology Assessment<sup>2</sup>.

Afin de remplir sa mission d'encouragement du dialogue entre la recherche, le public et la politique sur des thèmes controversés de politique technologique et de servir de relais aux besoins, attentes et craintes de la population, TA-SWISS a développé un instrument de participation appelé « PubliForum ». Cette forme de TA participatif, dérivée de la conférence de consensus danoise, est conduite pour la première fois en 1998. Ces PubliForums servent précisément à mettre en évidence les besoins, attentes et craintes des citoyens sur un thème particulier afin de les intégrer au processus décisionnel politique (voir page 5).

### *Institutionnalisation du TA*

L'adoption du *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 1996-1999* a permis d'obtenir une stabilité institutionnelle en formalisant les bases du financement du TA. Le message suivant, portant sur la période 2000-2003, ancre le TA comme obligation en Suisse dans la loi sur la recherche<sup>3</sup> et renforce l'autonomie de TA-SWISS en précisant sa position institutionnelle, en tant qu'entité autonome, au sein du Conseil suisse de la science

---

<sup>2</sup> Une liste complète des études réalisées se trouve sur [www.ta-swiss.ch](http://www.ta-swiss.ch)

<sup>3</sup> Art. 5a al. 4, 3.§: Conseil Suisse de la Science et de la Technologie: il conduit des études d'évaluation des choix technologiques.

et de la technologie (CSST). Cette relation à été formalisée en février 2001 par un contrat de prestations sur 2 ans conclu ente le CSST et l'Office fédéral de l'Education et de la Science (OFES) d'une part et TA-SWISS d'autre part : l'OFES prenait en charge la partie administrative, tandis que la supervision scientifique et politique était assurée par le CSST

*2008 : TA-SWISS, un centre de compétence des Académies suisses des sciences*

Depuis sa fondation en 1992 et jusqu'à la fin décembre 2007, TA-SWISS était rattaché au Conseil suisse de la science et de la technologie CSST. Un changement dans la loi sur la recherche du 5 octobre 2007<sup>4</sup> conféra la base légale à l'incorporation du mandat de TA-SWISS au sein de l'Association des Académies suisses des sciences. TA-SWISS est donc, depuis le 1er janvier 2008, un centre de compétence des Académies suisses des sciences.

Les tâches de TA-SWISS ont été intégrées dans le domaine de compétence des Académies. Ceci est consigné dans le message relatif à la formation, à la recherche et à l'innovation pour les années 2008-2011<sup>5</sup>

### Activités de TA-SWISS

Les activités du Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS se subdivisent en deux domaines :

- 1) les études de TA-SWISS (les études scientifiques interdisciplinaires)
- 2) les projets TA participatifs (forme participative de la prise en compte des citoyens).

Tandis que la réalisation des études scientifiques est externalisée sous forme de mandat, TA-SWISS conduit lui-même les projets TA participatifs (voir fig. 1).

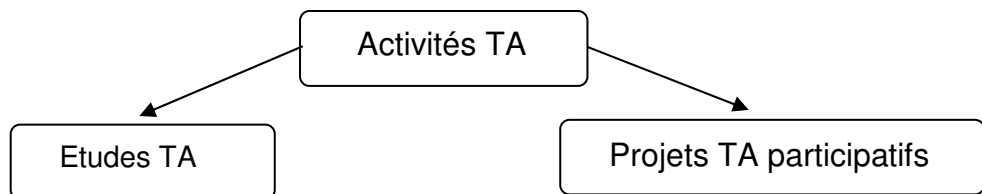


Figure 1: les deux domaines d'activités de TA-SWISS

<sup>4</sup> Art. 9 al.1 c : « Les Académies suisses des sciences utilisent les subventions fédérales qui leur sont allouées notamment pour: [...] contribuer en première ligne au dialogue visant à promouvoir la compréhension mutuelle entre la science et la société, notamment par des études d'évaluation des choix technologiques et par des manifestations d'information et de dialogue faisant appel à la participation du public.

<sup>5</sup> "La modification de la loi du 3 octobre 1983 sur la recherche (RS) proposée dans le présent message entérine la réforme que les académies ont entreprise de manière autonome. En définissant les nouveaux thèmes centraux et en intégrant les tâches de TA-SWISS et de la Fondation Science et Cité, avec l'appui de ces entités, dans le domaine des académies, la loi assigne aux académies une mission précise et indispensable dans le système d'encouragement et leur confère un profil clair et distinct de celui du FNS et de la CTI. Ce profil permettra, avec l'accord des institutions concernées, d'intégrer les missions de TA-SWISS et de Science et Cité dans le domaine des académies. La modification de loi conduira à reconnaître formellement à l'association des Académies le statut d'institution chargée d'encourager la recherche au sens de l'art. 5."

Dans le cadre des projets participatifs, des PubliForum, des *publifocus* et d'autres processus de dialogue ont été organisés, par exemple :

- Dialogue « Internet et moi » (2010)
- World Wide Views on Global Warming (2009)
- *publifocus* eHealth et le dossier électronique du patient (2008)
- *publifocus* «Nanotechnologies» (2006)
- PubliForum «Recherche impliquant des êtres humains» (2004)

Les études récentes ont porté sur les thèmes suivants :

- Carburants de 2ème génération à base de biomasse (2010)
- Systèmes décisionnels basés sur des indicateurs (2010)
- Les nanotechnologies dans l'alimentation (2009)
- Médecine anti-âge – Mythes et potentialités (2008)
- Imagerie cérébrale (2006)

Le Centre d'évaluation des choix technologiques est particulièrement attentif à avoir une diffusion aussi large que possible des informations. La publication de résumés d'études TA, ainsi que des rencontres régulières avec les parlementaires, l'organisation de débats publics ou encore la mise sur pied de séminaires scientifiques s'effectuent dans ce cadre.

Pour des informations actualisées, consulter: [www.ta-swiss.ch](http://www.ta-swiss.ch).

## 2 Les acteurs de TA-SWISS

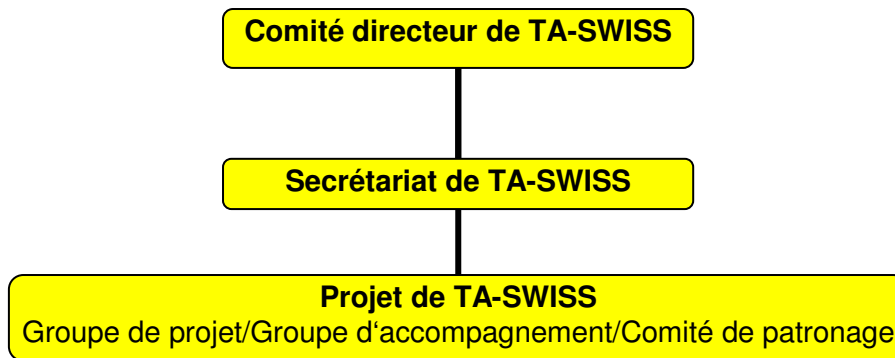


Figure 2: Les acteurs de TA-SWISS

### 2.1 Le Comité directeur de TA-SWISS

#### *Fonction*

Le Comité directeur est l'organe de direction stratégique de TA-SWISS. Il détermine les orientations et les développements des activités TA et il endosse la responsabilité des contenus scientifiques.

#### *Tâches*

- Définition des thèmes et des domaines prioritaires de TA-SWISS,
- Cadres de travail des projets TA : définition des projets, octroi des mandats,
- Contrôle qualitatif des études TA et garantie d'une objectivité aussi grande que possible des résultats,
- Supervision du déroulement des projets et de la diffusion des résultats,
- Communication avec les groupes d'intérêts et les groupes-cibles pertinents des domaines scientifiques, économiques, politiques, sociaux et administratifs.

#### *Composition*

Le Comité directeur se compose de membres de plein droit et de membres invités. Dans la première catégorie se trouvent des personnes provenant des milieux de l'économie, de la science et de la politique. La deuxième catégorie est constituée de représentants des offices fédéraux concernés par les thèmes TA : ils n'ont qu'une voix consultative.

### 2.2 Le Secrétariat TA-SWISS

#### *Composition*

Le Secrétariat TA-SWISS se compose d'un/e directeur/trice, de responsables de projets, d'un/e chargé/e des relations publiques (voir chap. 4) et d'un secrétariat administratif. Des stagiaires peuvent également venir compléter l'équipe.



**Le/la directeur/-trice***Fonction*

Le/la directeur/-trice a la responsabilité du Secrétariat TA-SWISS et des activités du Centre. Il assume la fonction de porte-parole vis-à-vis de l'extérieur.

*Tâches*

- Direction du Secrétariat TA-SWISS,
- Contrôle qualité, contrôle d'efficacité, responsabilité budgétaire,
- Actualisation du réseau TA,
- Participation à la diffusion et à la communication des résultats des projets.

**Secrétariat administratif***Fonction*

Le secrétariat administratif est responsable de la gestion de toutes les affaires administratives du bureau de TA-SWISS. Il collabore également à l'organisation de différents événements.

*Tâches*

- Gestion des demandes externes,
- Actualisation de la banque de données de contacts,
- Actualisation de la homepage de TA-SWISS,
- Rédaction des procès-verbaux des séances internes,
- Soutien administratif (envois, commandes matériel etc.),
- Soutien administratif et organisation d'événements.

**Les responsables de projets (collaborateurs scientifiques)***Fonction*

Les responsables de projets sont en charge de la gestion des projets TA.

*Tâches*

- Préparation, planification, conduite, organisation et encadrement des projets TA,
- Formulation de propositions de projets TA et rédaction de notices d'information pour le Comité directeur,
- Suivi des développements technologiques et scientifiques dans les domaines prioritaires respectifs,
- Collaboration à la communication des résultats des projets,
- Actualisation du réseau TA.

## **Le/la responsable des relations publiques et de la communication**

### *Fonction*

Interface entre les projets TA, le public et les médias

### *Tâches*

- Accroissement de la notoriété de TA-SWISS,
- Communication et diffusion des résultats des projets,
- Rédaction, encadrement, production et organisation des publications de TA-SWISS,
- Travail médiatique,
- Organisation et réalisation de déjeuners parlementaires, d'ateliers et de journées d'études,
- Actualisation du réseau TA.

## **2.3 Projets TA-SWISS**

### **Groupe de préparation**

#### *Fonction*

Groupe destiné à concrétiser une idée de projet en un projet concret. Le Secrétariat TA-SWISS convoque le groupe de préparation selon les besoins.

#### *Tâches*

- Définition des questions TA à aborder dans un projet donné,
- Définition du type de projet à entreprendre (étude TA-SWISS ou projet participatif)
- Délimitation du projet
- Dans le cadre d'études confiées à un bureau externe, présélection des offres à recommander au comité directeur

#### *Composition*

- Un ou plusieurs membres du Comité directeur
- Eventuels représentants du comité de patronage
- Experts de disciplines diverses
- Représentants de la société (ONG, journalistes, etc.),
- Représentants de l'administration et de la politique

### **Comité de patronage**

Certains projets de TA-SWISS sont co-organisés avec d'autres institutions (académies, offices fédéraux, etc.). Dans ces cas, un comité de patronage est mis en place. (cf. annexe 5).

#### *Fonction*

Participation à la conception et au financement des projets TA et collaboration à la mise en place des projets.

### *Tâches*

- Collaboration à l'établissement des buts et des méthodologies,
- Participation au groupe d'accompagnement,
- Responsabilité du budget dans le cadre de la convention contractuelle.

### *Composition*

Des institutions qui n'ont pas d'intérêts économiques, politiques ou partisans dans les thèmes traités et qui garantissent donc l'indépendance de TA-SWISS peuvent faire partie d'un comité de patronage.

## **Groupe d'accompagnement**

### *Fonction*

Les groupes d'accompagnement reçoivent du Comité directeur le mandat de guider les études TA-SWISS et de s'assurer de la qualité de leur contenu. Ils sont institués par le Comité directeur sur requête du Secrétariat TA-SWISS. (Pour plus d'informations sur les différences entre groupe d'accompagnement d'études et de méthodes participatives, voir annexes 6 et 7).

### *Tâches*

- Garantir que le projet se déroule conformément au mandat donné et poursuit bien ses objectifs,
- Evaluation critique de la conduite du projet et de ses résultats,
- Propositions, le cas échéant, de corrections au cours de la conduite du projet,
- Recommandation de publication (ou de non-publication) du rapport final au Comité directeur,
- Propositions pour la diffusion des résultats du projet et de moyens pour y parvenir.

### *Composition*

- Un ou plusieurs membres du Comité directeur,
- Représentants d'un éventuel comité de patronage
- Experts représentant différents aspects traités par l'étude (technologique, juridique, éthique, politique, etc.),
- Représentants de la société civile (ONG, journalistes, etc.),
- Représentants de l'Administration (Offices fédéraux, administrations cantonales),
- Autres personnes selon les besoins (par exemple, personnes concernées).

Le directeur et le responsable de projet du Secrétariat TA-SWISS ainsi que le groupe de projet prennent également part aux séances des groupes d'accompagnement.

### *Compétences*

Le groupe d'accompagnement peuvent demander des réorientations budgétaires ou thématiques du projet au Comité directeur. Ces modifications seront mises en place par le Secrétariat TA-SWISS sur décision du Comité directeur. Le groupe d'accompagnement ne peuvent en aucun cas décider seul des modifications à apporter.

## **Groupe de projet**

### *Fonction*

Les groupes de projet sont, en tant que mandataires, les parties contractantes de TA-SWISS et sont à ce titre responsables du développement opérationnel des projets TA.

### *Tâches*

- Réalisation et achèvement de projets dans le respect des contenus, méthodologies et délais,
- Assurance que les processus et les résultats correspondent aux critères de qualité de TA-SWISS (voir Règles internes pour la conduite de projet),
- Rédaction régulière de rapports faisant état de l'avancement du projet et des résultats intermédiaires pour le groupe d'accompagnement et le responsable de projet au Secrétariat TA-SWISS,
- Prise en compte des recommandations du groupe d'accompagnement et du Comité directeur le cas échéant,
- Responsabilité budgétaire dans le cadre de la convention contractuelle,
- Remise d'un document final dans lequel doivent figurer des recommandations.

### *Composition*

Les groupes de projet se composent de manière générale d'un/e directeur/-trice de projet et de plusieurs collaborateur/-trices, ou bien d'experts de différentes disciplines scientifiques. Les groupes de projet peuvent se composer de personnes provenant d'Universités, de Hautes Ecoles, d'institutions para-étatiques ou de bureaux-conseils privés.

## 2.4 Réseau TA

### *Fonction*

Un réseau d'experts externes appuie le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS dans l'accomplissement de ses tâches.

### *Tâches*

- Participer aux groupes d'accompagnement et de projet,
- Collaborer aux procédures participatives (comité de patronage, groupe d'accompagnement ou collèges d'experts),
- Rédiger des expertises externes pour les études TA,
- Participer aux événements publics (conférence, prise de position, etc.),
- Conseiller le Secrétariat TA-SWISS dans ses efforts de communication,
- Appuyer le Secrétariat TA-SWISS pour la définition de nouveaux thèmes.

### *Composition*

Le réseau TA se compose d'experts provenant des milieux scientifiques, politiques, économiques, administratifs (Confédération et cantons), de la société civile (ONG) et d'autres organismes TA.

Exemples d'institutions nationales autres que les Académies, qui collaborent avec TA-SWISS.:

- Office fédérale de la communication OFCOM
- Office fédérale de l'énergie OFEN
- Office fédérale de l'environnement OFEV
- Office fédérale de la statistique OFS
- Office fédéral de la santé publique OFSP
- Office fédérale de topographie SWISSTOPO
- Agence pour la promotion de l'innovation CTI
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP

Le bureau TA-SWISS est membre des organisations internationales suivantes :

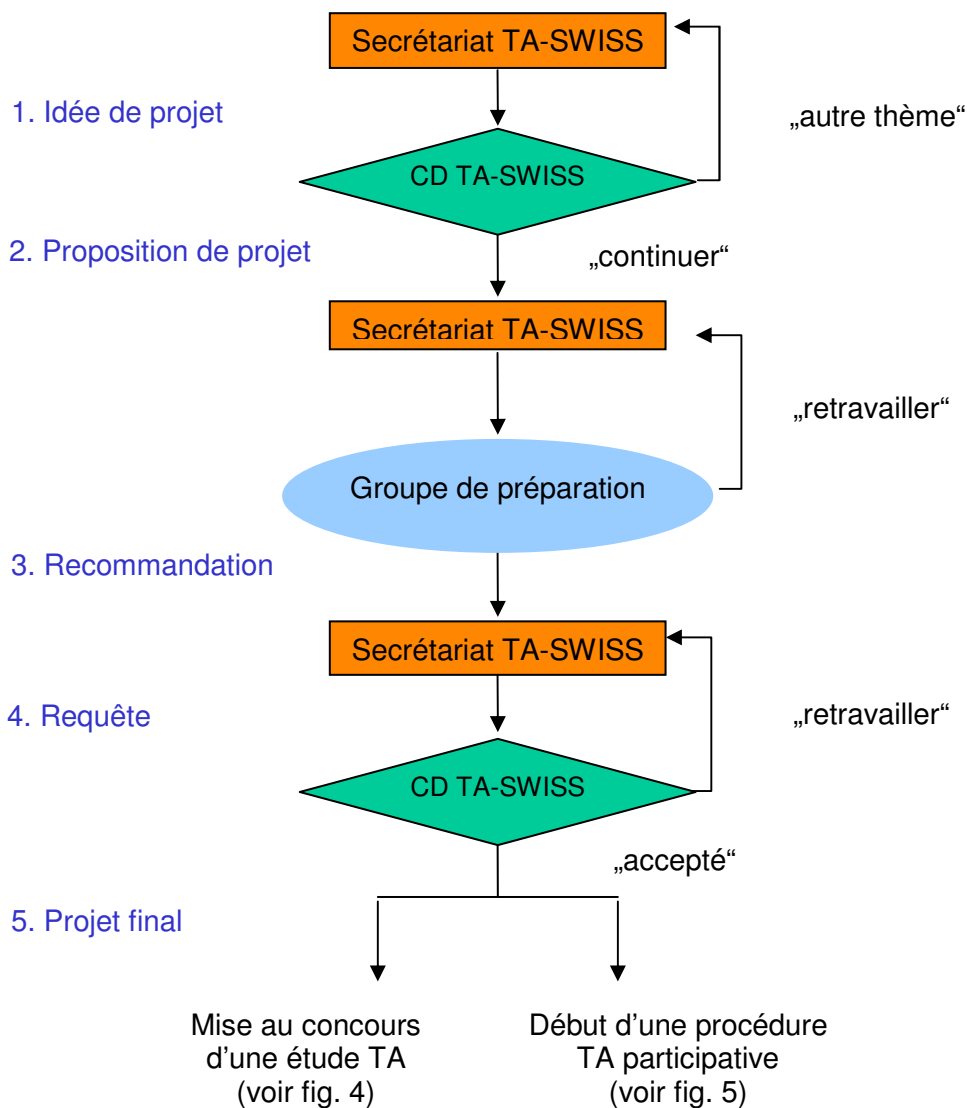
- European Parliamentary Technology Assessment Network (réseau EPTA)
- Réseau de la communauté germanophone d'évaluation des choix technologiques (NTA)

TA-SWISS collabore également avec les institutions TA étrangères (p. ex. : Büro für Technikfolgen-Abschätzung des Deutschen Bundestages, Berlin; TeknologiRadet - The Danish Board of Technology, Kopenhagen; Rathenau Institute, Den Haag; Institut für Technikfolgen-Abschätzung, Wien; Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, Paris; Parliamentary Office of Science and Technology, London; Scientific and Technological Options Assessment, Bruxelles, Institute Society and Technology, Bruxelles.

### 3 Déroulement des projets TA-SWISS

#### 3.1 De l'idée d'un projet au début des travaux

Le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS externalise la réalisation des études TA, mais conduit lui-même les processus participatifs (PubliForum, *publifocus*). Ces projets TA suivent un cheminement particulier entre l'idée d'un projet jusqu'à l'obtention des résultats (études TA-SWISS, rapports de citoyens, etc.). La genèse des études TA est la même que celle des processus participatifs jusqu'au début de leurs réalisations respectives (figure 3).



#### Légende

CD TA-SWISS

Comité directeur TA-SWISS

Figure 3: Processus interne de l'idée de projet au début du projet

#### Description des étapes:

1. Le Secrétariat TA-SWISS suit les développements techniques et sociaux dans différents domaines et reçoit également des suggestions de tiers afin de dégager des thèmes pour des études potentielles. Une idée de projet est tout d'abord discutée au sein du Comité directeur qui décide de sa pertinence et, le cas échéant, charge le Secrétariat TA-SWISS de préparer formellement un projet. Si l'idée n'est pas retenue, le Secrétariat TA est prié de continuer sa veille technologique afin de d'identifier d'autres thèmes potentiels.
2. Le Secrétariat TA-SWISS prépare formellement un projet. Pour ce faire, il met sur pied un groupe ad hoc de préparation composé de membres du comité directeur et d'experts externes. Les personnes invitées à participer au groupe de préparation proviennent de formations et d'horizons divers.
3. Le groupe de préparation délivre au Secrétariat TA-SWISS des recommandations sur les questions prioritaires et la méthodologie à suivre pour analyser ces thèmes. Fort de ces informations, le Secrétariat TA-SWISS prépare un projet formel en vue d'une requête au Comité directeur, accompagné d'une requête concernant la composition du groupe d'accompagnement. Mais le groupe de préparation peut également recommander de modifier le projet initial et demander une seconde réunion de discussion.
4. La requête pour développer un projet, ainsi que la composition du groupe d'accompagnement et le texte de la mise au concours sont discutés au sein du Comité directeur, qui peut soit les accepter, soit demander des modifications avant de les accepter formellement.

Les projets TA (chap. 3.2a) et les processus participatifs (chap. 3.2.b) diffèrent dans le déroulement de leur réalisation respective (voir à ce sujet les figures 4 et 5).

### **3.2a Etudes TA-SWISS (suite de 3.1)**

#### Description des étapes

5. Dès que le Comité directeur accepte la requête et le texte de la mise au concours ainsi que la composition du groupe d'accompagnement, l'étude TA-SWISS peut être mise au concours. A cet effet, le texte de la mise au concours est publié sur Internet et envoyé aux personnes et institutions potentiellement intéressées par le domaine d'étude en question. La mise au concours est également publiée dans la Newsletter de TA-SWISS, ainsi que dans d'autres publications (par ex. BAG-Bulletin). Seule une diffusion aussi large que possible permet d'assurer un choix suffisant d'offres de projets.
6. Les différents groupes de projet préparent leur offre en se basant sur les règles annexées au présent document, ainsi que sur les documents détaillés de la mise au concours remis par le Secrétariat TA-SWISS sur demande. Ils adressent leur proposition au Secrétariat TA-SWISS dans les délais prescrits.
7. Les offres sont évaluées par le Secrétariat TA-SWISS, des membres du Comité directeur et, le cas échéant, par des experts externes (« groupe de préparation »). Une sélection est proposée au Comité directeur pour décision. Le Comité directeur débat de ces propositions et décide de l'octroi du mandat. Il

peut également demander au Secrétariat TA-SWISS des éclaircissements ou des modifications.

8. Dès que le mandat est octroyé, l'étude peut commencer. Le groupe de projet choisi travaille dès lors en collaboration avec le Secrétariat TA-SWISS et le groupe d'accompagnement selon les méthodologies et le calendrier proposés dans l'offre.

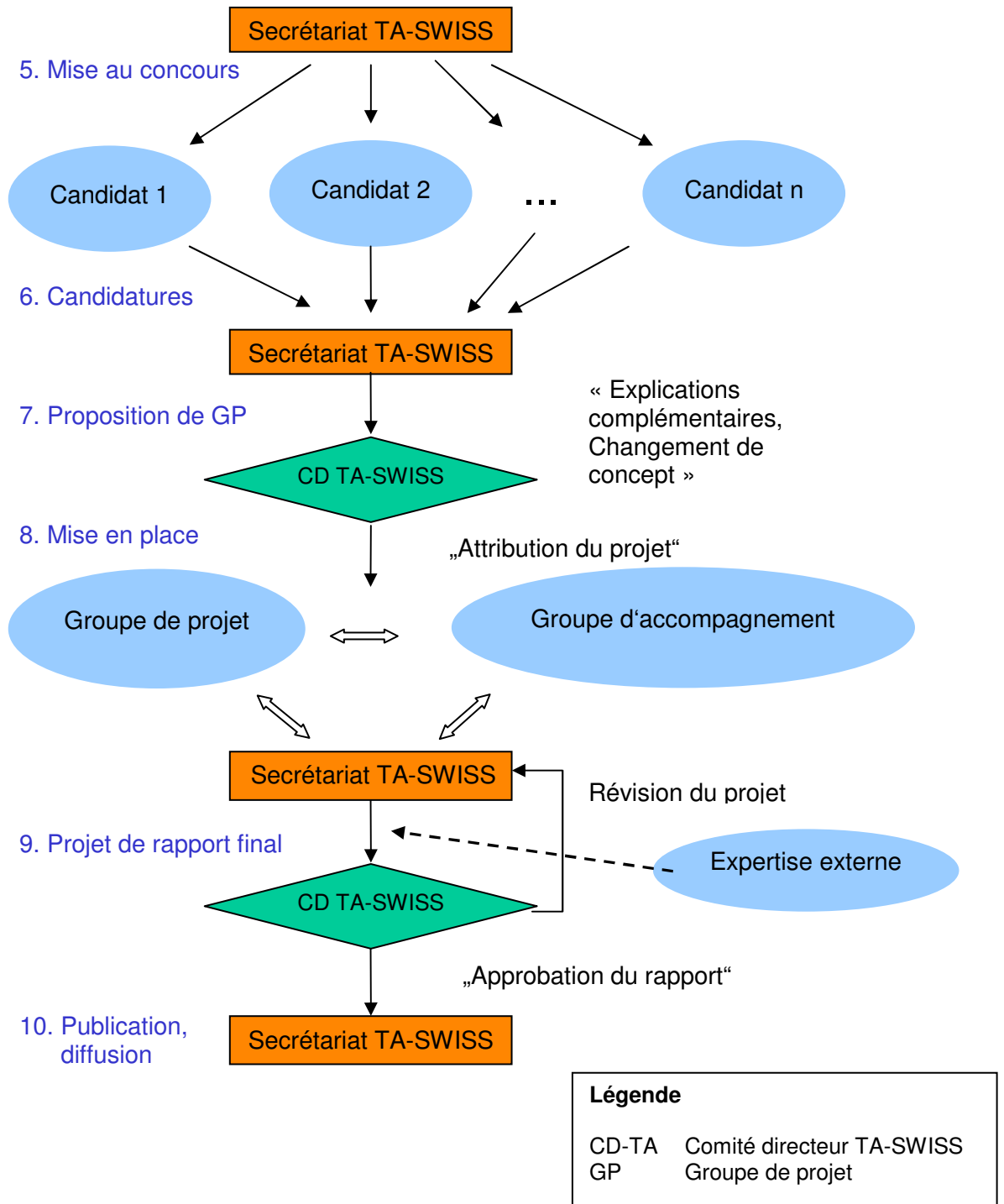


Figure 4: Déroulement d'études TA depuis la mise au concours jusqu'à la publication.



9. Une fois le projet terminé, le groupe d'accompagnement recommande au Comité directeur de publier le rapport final, soit comme étude, soit comme document de travail. Si les experts impliqués dans le groupe de projet ne sont pas formels sur la manière d'interpréter les résultats, une expertise externe peut être demandée. Sur la base de la recommandation du groupe d'accompagnement et d'éventuelles expertises, le Comité directeur décide de publier le rapport final comme étude ou document de travail, mais peut également encore exiger des modifications.
10. Le Comité directeur décide sous quelle forme les résultats du projet doivent être publiés et communiqués (voir chapitre 4).

### 3.2b Méthodes TA participatives (suite de 3.1)

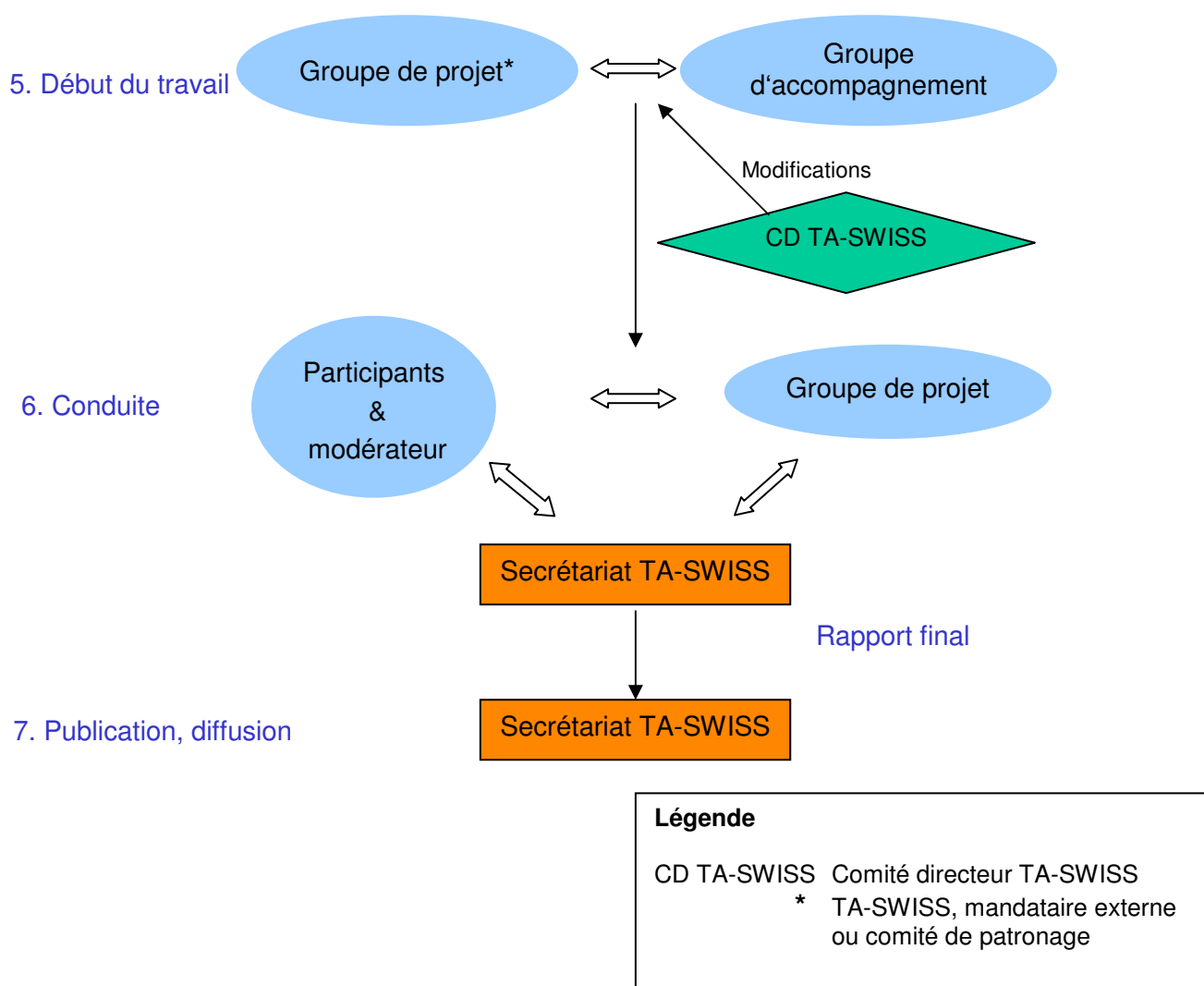


Figure 5: Déroulement des projets participatifs depuis le recrutement des différents acteurs jusqu'au rapport final (pour les étapes 1-4 voir la figure 3)

### Description des étapes

5. Le groupe de projet (en principe composé de collaborateurs du Secrétariat TA-SWISS et, dans le cas d'un co-financement du projet, des membres du Comité de patronage) organise la procédure TA participative en collaboration avec le groupe d'accompagnement. Il lui appartient de contacter, sélectionner et inviter les participants. C'est également lui qui engage un/e modérateur/trice et s'occupe du contenu scientifique (feuilles d'information, conférenciers, experts, etc.). Le Comité directeur est informé régulièrement de l'état des travaux et peut proposer le cas échéant des modifications.
6. Le Secrétariat TA-SWISS est responsable de l'organisation et de la mise sur pied de l'événement. Ce sont les participants qui font part des résultats en recevant l'appui du modérateur. Le produit d'une procédure participative est le rapport final qui contient leurs points de vues, leurs opinions, recommandations ou encore leurs propositions de solutions. Le rapport final peut être résumé par les participants, le Secrétariat TA-SWISS ou une personne externe selon l'option retenue.
7. Le Secrétariat TA-SWISS diffuse le rapport final et ses résultats (voir chapitre 4).

## 4 Le travail de communication et de relations publiques de TA-SWISS

### 4.1 Buts et méthodes

Lors de la diffusion des résultats TA, la communication et les relations publiques jouent un rôle clé. La responsabilité de la communication et des relations publiques incombe au Secrétariat TA-SWISS. Les chargés de projet, les membres des groupes d'accompagnement, ainsi que les participants des projets participatifs TA sont également invités à tenir un rôle actif dans le travail de communication.

#### *Buts*

- Informer un large public (politiciens, population, scientifiques, etc.) des activités menées par TA-SWISS (études TA, projets TA participatifs tels que PubliForums, etc.),
- Faciliter l'accès aux travaux financés par TA-SWISS, en particulier en entretenant un réseau de journalistes et de politiciens,
- Contribuer au débat public sur des thèmes TA,
- Atteindre un niveau de confiance par des produits TA crédibles, indépendants et scientifiquement fondés.

#### *Méthodes*

- Le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS se présente comme un canal d'information à disposition des rédactions et des journalistes,
- Des moyens de communication appropriés pour des échanges de vues (déjeuners parlementaires, séminaires, journées d'études, rencontres) sont proposés et développés pour des groupes de discussion définis,
- Le travail de communication et de relations publiques fait partie intégrante de chaque projet TA. Le groupe de projet, le groupe d'accompagnement et le Secrétariat TA-SWISS doivent mener un travail de communication de manière appropriée à chaque étape des projets,
- Les informations sont présentées sur le site Internet à l'attention du public.

En principe, des informations sont communiquées à plusieurs reprises au cours d'un projet de manière adaptée à la situation (communiqué de presse, séminaire, journée d'étude, conférence de presse, etc.).

Le début d'un projet est généralement annoncé. En fin de projet, après approbation du comité directeur, la diffusion des résultats s'effectue de diverses manières : un déjeuner est organisé spécialement pour les parlementaires ; pour les médias et le public un TA-Talk, voire une journée d'étude, peut être mis sur pied; enfin, une journée thématique réunissant des personnes choisies et particulièrement intéressées complète l'éventail des possibilités. Les communiqués de presse, les articles et les notices dans les moyens de communications internes (Newsletter, site Web) font également partie intégrante du travail de communication de TA-SWISS.

## 4.2 Moyens de communication et partenaires

### *Moyens de communication*

Plusieurs moyens de communication sont utilisés pour informer des projets TA et de leurs résultats :

- |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Médias</i>                | <ul style="list-style-type: none"><li>- Communiqués de presse (d/f),</li><li>- Conférences de presse,</li><li>- Préparation de dossiers d'information pour les journalistes (oralement ou par écrit).</li></ul>                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Moyens électroniques</i>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Portail Internet <a href="http://www.ta-swiss.ch">www.ta-swiss.ch</a> (d/f/i/e) actualisé régulièrement.</li><li>- E-News envoyées sporadiquement à un cercle restreint de personnes</li></ul>                                                                                                                                                                          |
| <i>Evènements</i>            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Déjeuners parlementaires pendant les sessions des chambres fédérales à Berne,</li><li>- Débats publics, TA-Talks dans les différentes régions de Suisse et organisés en collaboration avec d'autres institutions,</li><li>- Journées d'études thématiques.</li></ul>                                                                                                    |
| <i>Rapports</i>              | <ul style="list-style-type: none"><li>- Etudes TA en tant que rapport final d'un projet TA réalisé par le mandataire (si possible sous forme de livre),</li><li>- Documents de travail réalisés par le mandataire</li><li>- Résumés illustrés et compréhensibles pour un large public (d/f/e, parfois i) réalisés par un/e journaliste scientifique,</li><li>- Rapports des projets TA participatifs,</li></ul> |
| <i>Périodiques</i>           | <ul style="list-style-type: none"><li>- Newsletter (trimestriel, imprimé et électronique, d/f)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <i>Informations écrites</i>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Rapport annuel (d/f),</li><li>- Présentation TA-SWISS</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <i>Panneaux d'exposition</i> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation à des expositions et des événements publics au travers d'un stand TA-SWISS (d/f).</li><li>- Indications sur le tirage des rapports, livres et périodiques.</li></ul>                                                                                                                                                                                      |

*Partenaires*

La communication des résultats d'études TA ou de projets TA participatifs comme les PubliForum et les *publifocus* s'adresse aux partenaires suivants (par ordre d'importance):

<b>Partenaire</b>	<b>Représentants</b>
<i>Politique</i>	Politiciens (Confédération, cantons, communes), partis politiques, commissions spécialisées
<i>Médias / Relations publiques</i>	Journalistes (presse écrite et médias électroniques, journaux spécialisés et grand public)
<i>Autorités</i>	Représentants de l'administration (autorités exécutives au niveau fédéral et cantonal)
<i>Economie</i>	Professionnels du marketing, du développement de produits (industrie et services), chercheurs travaillant dans le secteur privé.
<i>ONG (Organisations non-gouvernementales)</i>	Organisations intéressées / concernées
<i>Associations professionnelles</i>	Représentants des associations
<i>Universités, Hautes Ecoles</i>	Chercheurs, étudiants et professeurs financés avec des fonds publics ou privés
<i>Ecoles</i>	Ecoliers et professeurs
<i>Population</i>	Toute personne intéressée

Le Secrétariat TA-SWISS s'efforce de contrôler et de documenter l'impact de ses différentes activités. A cette fin, une revue de presse est réunie, le nombre de commandes d'études TA est recensé, le nombre de participants aux événements TA est noté, le nombre de visiteurs sur le site Web est relevé et le tirage des rapports et périodiques enregistré.

## Annexes

- A 1 Exigences générales pour la soumission d'une offre TA
- A 2 Règles pour l'élaboration d'un dossier de candidature pour un projet TA
- A 3 Exigences d'un projet TA
- A 4 Directive pour la manière de citer les projets de TA-SWISS
- A 5 Co-responsabilité dans les projets de TA-SWISS (études et projets participatifs)
- A 6 Information pour les groupes d'accompagnement d'études de TA-SWISS
- A 7 Information pour les groupes d'accompagnement de projets participatifs de TA-SWISS

## **A 1 Exigences générales pour la soumission d'une offre d'étude TA-SWISS**

- Les offres pour une étude TA doivent prendre en compte la problématique de manière aussi exhaustive que possible par une analyse interdisciplinaire. Cela doit se retrouver dans la méthodologie choisie et/ou dans la composition du groupe de projet.
- Les effets positifs et négatifs associés au thème concerné doivent être débattus de la manière la plus exhaustive possible. Les aspects politiques, sociaux, éthiques, juridiques, économiques, techniques et écologiques doivent être analysés de manière scientifiquement fondée. Le but n'est pas de produire une analyse détaillée d'experts dans un certain nombre de disciplines différentes, mais bien d'intégrer ces données dans une vue d'ensemble.
- Une attention particulière doit être portée au choix d'une méthodologie adaptée à la thématique concernée et aux questions posées.
- Il est en outre important que des recommandations concrètes adressées aux décideurs politiques et économiques soient formulées à partir des résultats de l'étude

La mise au concours d'une nouvelle étude TA figure sur le portail Internet de TA-SWISS [www.ta-swiss.ch](http://www.ta-swiss.ch) et est publiée dans la Newsletter trimestrielle. Les personnes et les institutions potentiellement intéressées qui figurent dans la liste de distribution de TA-SWISS seront averties de manière ciblée. (voir chapitre 3.2a, point 5).

## **A2 Règles pour l'élaboration d'un dossier de candidature pour une étude TA-SWISS**

- 1. Analyse de la situation: positionnement et justification de la recherche**
  - Raisons justifiant une étude TA sur le thème proposé
  - Portée nationale et internationale du sujet
  - Enjeux technologiques, économiques, politiques et sociaux
  - État des connaissances avec mise en relief des aspects utiles pour le TA
  - Avancées prévisibles dans le domaine d'investigation envisagé
- 2. Exposé de la problématique**
  - Questions auxquelles il s'agit de répondre
  - Objectifs concrets de la proposition ou de l'étude
  - Nouveaux résultats et nouveaux points de vue amenés par l'étude

### **3. Structuration et délimitation de la recherche**

- Groupes-cible sur lesquels le projet se concentre
- Eventuellement: subdivision en projet principal et sous-projets
- Liens avec d'autres recherches traitant de problématiques similaires et mise en évidence de la communauté scientifique au sein de laquelle les participants au projet évoluent (contacts nationaux et internationaux)

### **4. Méthodologie**

- Méthodes entrant en ligne de compte pour traiter le sujet (élaboration de variantes)
- Évaluation de ces méthodes en fonction de la problématique et arguments en faveur de celle proposée
- Description de la démarche empirique

### **5. Coordination du projet**

- Composition de l'équipe: chef/fe de projet et collaborateurs/trices
- Composition du ou des groupes d'experts
- Principales institutions et personnes de contact (partenaires éventuels; voir aussi point 3)

### **6. Prestations antérieures**

- Liste des travaux déjà réalisés dans le domaine concerné par les membres de l'équipe de projet

### **7. Programme de travail**

- Calendrier énumérant les tâches à accomplir avec indication des délais et des dates d'achèvement ainsi que des responsables de leur observation

### **8. Plan de financement**

- Budget prévisionnel détaillé avec évaluation des moyens nécessaires à la réalisation de chacune des tâches (ou phases) telles que définies au point 7.

### **9. Idées pour la mise en oeuvre des résultats**

- Moyens à mettre en oeuvre pour informer le public.
- Liste des groupes cibles particulièrement visés et des moyens à utiliser pour les atteindre



### A 3 Exigences d'une étude TA-SWISS

Le but des études TA-SWISS est d'établir de manière aussi exhaustive que possible les connaissances disponibles concernant une nouvelle technologie et ses conséquences et effets secondaires, ainsi que les éventuelles alternatives techniques ou non techniques. Les conditions d'utilisation d'une technologie sont à prendre en compte, au même titre que ses conséquences directes et indirectes. Les lacunes identifiées doivent également être mises en évidence. Les résultats doivent être établis dans un bilan prospectif et aussi exhaustif que possible de manière à pouvoir guider les décisions.

Dans l'idéal, les exigences suivantes suffisent à réaliser une analyse TA (d'après Paschen)<sup>5</sup>:

1. Les analyses de Technology Assessment doivent anticiper les conditions de mise en place et les conséquences possibles des technologies et servir de cette manière de « veille technologique ». (...)
2. Le spectre des conséquences qui sont identifiées, évaluées et appréciées dans le cadre d'une analyse de Technology Assessment doit être aussi complet que possible. A cet effet, l'analyse doit prendre en compte :
  - les effets secondaires potentiels non désirés des applications technologiques
  - les effets indirects, qui se produisent souvent avec un retard important
  - les effets cumulatifs et synergiques
  - les effets institutionnels et sociaux (conséquences sur les structures sociales, les valeurs socioculturelles, le système socio-politique)
  - les répercussions des modifications sociales sur le développement des technologies (prise en compte du milieu social dans lequel intervient une technique)
  - les catégories de conséquences non quantifiables (ou non significatives).

Les technologies soumises à évaluation ne doivent pas être considérées individuellement, c'est-à-dire que les :

- variantes techniques importantes (systèmes alternatifs) d'une technologie considérée et
  - les technologies complémentaires<sup>6</sup> à une technologie principale (par ex. l'enrichissement de l'uranium comme technique complémentaire à l'économie d'énergie dans une centrale nucléaire)
- doivent être prises en compte dans la recherche.

---

<sup>5</sup> Paschen – Strategisches Rahmenkonzept – zitiert in: Kowalski – Technology Assessment – 24f.

<sup>6</sup> Une technologie est décrite comme complémentaire, lorsque celle-ci suppose nécessairement l'application d'une autre technologie (ndlr).

3. Les analyses de Technology Assessment doivent servir d'aide décisionnelle, c'est-à-dire à élever le niveau de réflexion et de rationalité des preneurs de décisions et aller jusqu'à poser la question de savoir si une décision est réellement nécessaire. Les études de Technology Assessment doivent inclure une partie constructive qui démontre et examine les mesures alternatives (options d'actions).
4. Le Technology Assessment doit être «participatif» et non « élitiste ». Les groupes sociaux potentiellement concernés doivent être associés à l'analyse, car
  - l'exploitabilité du savoir spécifique des personnes concernées est une condition préalable à une analyse réaliste,
  - les conséquences précises d'une technologie sont prises bien plus au sérieux lorsqu'un groupe de personnes concernées participe à leur thématization,
  - le danger de manipulation par des intérêts particuliers peut être contrôlé, dans le meilleur des cas, par une participation active de nombreuses personnes concernées (citoyens et experts).
5. Parce que les résultats d'analyses de Technology Assessment sont dépendants dans une grande mesure de la subjectivité du chercheur ou du mandant, un effort de transparence, d'intelligibilité, de clarté et de vérifiabilité s'impose : les hypothèses et les jugements de valeur, ainsi que leurs justifications doivent être exposés clairement.

#### **A 4 Directive pour la manière de citer les publications de TA-SWISS**

- 1) Les mandataires de projet doivent rendre publics les résultats obtenus avec la contribution de TA-SWISS de façon appropriée et en faisant mention de l'appui octroyé par le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS (cf. exemple).

##### **EXEMPLE**

*"L'étude "Titre" a été lancée et financée par le Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS, Berne. Une synthèse en trois langues de cette étude de TA-SWISS a été publiée sous le titre "NN". La synthèse peut être commandée gratuitement. Contacter [info@ta-swiss.ch](mailto:info@ta-swiss.ch)."*

- 2) Si possible, on fera également figurer le logo de TA-SWISS près de l'indication susmentionnée.
- 3) Les indications des sources de la publication (article, publication, etc.) doivent par ailleurs prévoir un renvoi bibliographique au document TA-SWISS, .

- 4) Il faudrait également mentionner de façon appropriée l'activité de TA-SWISS et de l'éventuel comité de patronage.
- 5) Les preneurs/preneuses de projet envoient automatiquement au Secrétariat de TA-SWISS au moins trois justificatifs de leurs publications résultant de travaux financés par TA-SWISS.

## **A 5 Co-responsabilité dans des projets de TA-SWISS (études et projets participatifs)**

### *Fonction*

Participation à la conception et au financement de projets de TA-SWISS et collaboration au traitement du projet et à la communication

### *Tâches générales*

- Collaboration à la détermination des objectifs et de la méthode
- Participation au groupe d'accompagnement
- Co-financement dans les limites de la convention passée
- Communication et diffusion des résultats du projet

### *Composition*

Des institutions n'ayant pas d'intérêts économiques, politiques ou partisans dans les thèmes traités et dont la participation est compatible avec l'autonomie de TA-SWISS peuvent entrer en ligne de compte comme institutions co-responsables de projets de TA-SWISS. Le pouvoir de décider définitivement reste dans tous les cas au Comité directeur de TA.

### *Devoirs des institutions co-responsables*

- Elles s'engagent sur le plan des idées et en termes de ressources humaines et financières. Les détails sont réglés dans un document séparé.
- Elles versent à TA-SWISS, dans le délai prévu, la contribution financière convenue pour le projet.
- Elles désignent une personne en leur sein faisant office d'interlocuteur permanent de TA-SWISS, ce pour toutes les questions, et se chargeant en outre des tâches de coordination (au sein de leur organisation, avec d'autres institutions co-responsables et avec TA-SWISS).
- Elles désignent une personne représentant en permanence l'institution dans le groupe d'accompagnement du projet.
- Elles s'engagent dans les limites de leurs possibilités et d'entente avec TA-SWISS à faire connaître le projet et ses résultats (travail de communication et de relations publiques).
- Elles aident à la réalisation du projet commun et mettent à cette fin leurs compétences et leur réseau à disposition.

### *Droits*

TA-SWISS reconnaît les institutions co-responsables comme des partenaires. Ce partenariat implique que les institutions co-responsables:

- figurent avec leur logo sur toute la correspondance externe et dans les publications (étude TA-SWISS, PubliForum);
- participent au processus de sélection lors de la recherche d'un mandataire (études TA). La compétence décisionnelle incombe au Comité directeur de TA;
- sont associées à une discussion commune de toutes les échéances importantes et documents publics, en particulier des séances, conférences de presse, manifestations publiques, réunions avec des parlementaires, communiqués de presse, site Internet, etc.;
- sont associées à une discussion du contenu et de la procédure dans les projets participatifs;
- sont appelées, dans le cadre du groupe d'accompagnement, à formuler en temps utile une recommandation en vue de l'approbation du rapport final d'une étude TA à l'adresse du Comité directeur de TA-SWISS; pour les rapports de citoyens, c'est le « panel citoyen » qui est responsable et non pas le Comité directeur;
- elles reçoivent une copie du budget avant le début du projet et le décompte financier final une fois le projet mené à terme pour information et pour la formulation d'un éventuel avis.

## **A 6 Groupes d'accompagnement d'études de TA-SWISS**

En règle générale, des groupes d'accompagnement sont institués pour garantir la qualité des études du Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS.

### *Tâche du groupe d'accompagnement*

- Garantir que l'étude remplit notamment les critères suivants:
  - rigueur scientifique,
  - impartialité et objectivité du point de vue et de la présentation de la question,
  - traitement global et interdisciplinaire de la question,
  - clarté et intelligibilité des informations.
- Sur la base des enseignements régulièrement tirés de la progression de l'étude, formuler des propositions en vue de procéder à d'éventuelles adaptations.
- Remettre des recommandations ou des propositions au Comité directeur de TA-SWISS, en particulier
  - des propositions sur le traitement ultérieur du sujet,
  - des recommandations concernant la publication du rapport,
  - des propositions de diffusion des résultats (travail de communication et de relations publiques).

### *Composition du groupe d'accompagnement*

Le Comité directeur de TA-SWISS décide des personnes approchées pour faire partie des membres des groupes d'accompagnement. Doivent en général être représentés dans un groupe d'accompagnement:

- Un ou plusieurs membres du Comité directeur,
- Divers experts au bénéfice d'une expérience du contexte scientifique et social du thème traité,
- Le / la responsable de projet ainsi que le ou la directeur /trice du Secrétariat de TA-SWISS.

### **Fonctionnement du groupe d'accompagnement**

#### *Répartition des tâches*

- Sur proposition du Secrétariat TA-SWISS, un membre du groupe d'accompagnement assume la fonction de président ou de présidente conduisant les séances et veillant à leur déroulement correct. Généralement, cette fonction est occupée par un membre du comité directeur.
- Les procès-verbaux des séances sont établis par un/e délégué/e du secrétariat.
- Le/la délégué/e du secrétariat et/ou un membre du groupe d'accompagnement appartenant également au Comité directeur fournissent des informations au Comité directeur sur le déroulement du projet et présentent d'éventuelles propositions.
- Le Secrétariat est responsable des tâches de secrétariat du groupe d'accompagnement (distribution de documents, invitations aux séances, etc.) ainsi que de la coordination administrative.
- Les membres du Comité directeur peuvent prendre part aux séances du groupe d'accompagnement.

#### *Communication de résultats d'études*

- Les résultats d'études (documents de travail internes, rapports intermédiaires, rapport final) sont confidentiels jusqu'à ce que TA-SWISS les rende publics.

#### *Pouvoir de donner des instructions*

- Le groupe d'accompagnement peut remettre des recommandations ou des propositions au Comité directeur.
- Le Comité directeur transmet des instructions et arrête des engagements à partir des propositions du groupe d'accompagnement.

*Dédommagement des membres du groupe d'accompagnement*

Les membres des groupes d'accompagnement reçoivent une indemnité journalière pour leur participation aux séances. Les frais de déplacement leur sont en outre dédommagés.

## A 7 Groupes d'accompagnement de projets participatifs de TA-SWISS

Des groupes d'accompagnement sont en général institués pour garantir la qualité des procédures de participation (*publifocus*, PubliForum, autres) du Centre d'évaluation des choix technologiques TA-SWISS.

### *Tâche du groupe d'accompagnement*

- Garantir que les informations fondamentales qui sont transmises aux citoyennes et citoyens participant soient présentées de manière objective et impartiale.
- Garantir que la procédure se déroule de façon loyale afin que tous les points de vue exprimés dans la discussion trouvent audience.
- A l'appui des expériences régulièrement rassemblées, formuler des propositions pour adapter éventuellement la procédure.
- Remettre des recommandations ou des propositions au Comité directeur de TA-SWISS, en particulier :
  - des propositions en vue de poursuivre le traitement du sujet,
  - des recommandations concernant la publication du rapport (à l'exception des rapport de PubliForum)<sup>6</sup>,
  - des propositions de diffusion des résultats (travail de communication et de relations publiques).

### *Composition du groupe d'accompagnement*

Le Comité directeur de TA-SWISS décide des personnes approchées pour faire partie des membres des groupes d'accompagnement. Doivent en général être représentés dans un groupe d'accompagnement:

- Un ou plusieurs membres du Comité directeur,
- Divers experts au bénéfice d'une expérience du contexte scientifique et social du thème traité,
- Le / la responsable de projet ainsi que le ou la directeur/trice du Secrétariat de TA-SWISS.

---

<sup>6</sup> Les rapports PubliForum sont approuvés par le groupe citoyen participant et publiés sans autres formalités.

## Fonctionnement du groupe d'accompagnement

### *Répartition des tâches*

- Sur proposition du Secrétariat de TA-SWISS, un membre du groupe d'accompagnement assume la fonction de président ou de présidente conduisant les séances et veillant à leur déroulement correct. Généralement, cette fonction est occupée par un membre du comité directeur.
- Les procès-verbaux des séances sont établis par un/e délégué/e du secrétariat.
- Le/la délégué/e du secrétariat et/ou un membre du groupe d'accompagnement appartenant également au Comité directeur fournissent des informations au Comité directeur sur le déroulement du projet et présentent d'éventuelles propositions.
- Le Secrétariat est responsable des tâches de secrétariat du groupe d'accompagnement (distribution de documents, invitations aux séances, etc.) ainsi que de la coordination administrative.
- Les membres du Comité directeur peuvent prendre part aux séances du groupe d'accompagnement.

### *Communication des résultats*

- Les résultats de la procédure de participation sont confidentiels jusqu'à ce que TA-SWISS les rende publics.

### *Pouvoir de formuler des instructions*

- Le groupe d'accompagnement peut remettre des recommandations ou des propositions au Comité directeur.
- Le Comité directeur transmet des instructions et arrête des engagements à partir des propositions du groupe d'accompagnement.

### *Dédommagement des membres du groupe d'accompagnement*

Les membres des groupes d'accompagnement reçoivent une indemnité journalière pour leur participation aux séances. Les frais de déplacement leur sont en outre dédommagés.



## A 8 Versions abrégées des études de TA-SWISS

### A. Généralités

Les différentes études de TA-SWISS sont complétées par une version abrégée (Kurzfassung) destinée à un public de non-spécialistes et publiée en allemand, français et anglais (éventuellement en italien). Ces versions abrégées sont rédigées par un/e journaliste scientifique, mandaté/e par TA-SWISS ou par une personne du secrétariat TA-SWISS. Vers la fin du projet, le directeur décide de prendre un(e) auteur(e) interne ou externe. Dans le cas d'une collaboration externe, le directeur de TA-SWISS peut décider d'un(e) auteur(e) sur la base de plusieurs offres.

L'impressum de la version résumée précise que le/la journaliste en est l'auteur. Les noms des auteurs de l'étude principale sont aussi mentionnés, à côté du titre de l'étude principale. Enfin, les membres du groupe d'accompagnement et les éventuels partenaires de l'étude sont cités.

La réalisation complète d'une version abrégée (du premier concept jusqu'à une brochure imprimée en plusieurs langues) dure entre 5 et 6 mois.

### B. Critères formels

La version abrégée d'une étude fait entre 30'000 et 40'000 caractères au maximum. Elle reprend les principaux résultats et recommandations de l'étude à laquelle elle fait référence et peut, si nécessaire, intégrer de nouveaux éléments. Son titre diffère généralement de celui de l'étude principale, afin d'éviter toute confusion entre ces deux publications.

La version abrégée est rédigée dans un style journalistique, aisément accessible à un public de non-initiés (pas de jargon, phrases brèves, intertitres). Elle est composée de différentes sections, introduites par un « lead ». Elle comprend par ailleurs des illustrations et des citations en référence avec le thème traité.

### C. Responsabilités

- Le/la **journaliste** scientifique (l'auteur(e)) se charge de rédiger le texte et de transmettre l'information aux personnes consultées (voir ci-dessous). Il/elle veillera plus particulièrement à ce que les souhaits et attentes des auteurs de l'étude soient pris en compte. A ce titre, un contact préalable avec les auteurs de l'étude est nécessaire. L'auteur(e) est aussi invité(e) aux réunions des groupes d'accompagnement.
- Le/la **responsable de projet** auprès de TA-SWISS gère les phases de rédaction et de traduction de la version résumée. Lors de l'étape de rédaction, il/elle donne les instructions nécessaires au/à la journaliste et, d'entente avec celui-ci et le/la chargé(e) de communication, fixe le délai rédactionnel. Il/elle fait aussi des commentaires et propositions sur le plan du texte ainsi que sur le texte lui-même. Enfin, il/elle veille à ce que les délais rédactionnels soient respectés, aussi bien par le/la journaliste que par les personnes consultées. Lors de l'étape de traduction, le/la responsable de projet mandate des traducteurs/trices, les met en contact avec le/la journaliste, veille au respect des délais et en organise la vérification des textes traduits (les traductions sont, dans la mesure du possible, vérifiées par des personnes de langue maternelle et par le/la journaliste).

- Le/la **chargé/e de communication** établit le planning général. Il/elle est par ailleurs responsable de la mise en page de la version abrégée et du choix des d'images (un/e graphiste est en principe mandaté pour cette étape). Le « bon à tirer » final est soumis pour vérification au/à la journaliste, au/à la responsable de projet auprès de TA-SWISS et au/à la directeur/trice de TA-SWISS. Le/la chargé/e de communication est aussi consulté sur le texte de la version abrégée et peut faire des propositions concrètes.
- Le/la **responsable du groupe projet** (qui est en principe aussi l'auteur principal de l'étude) est consulté/e sur le plan du texte et sur le texte lui-même : il/elle fait des commentaires et des propositions concrètes qui devront être, dans la mesure du possible, pris en considération par le/la journaliste.
- Le/la **président/e du groupe d'accompagnement** est consulté/e sur le texte de la version abrégée et peut faire des propositions concrètes.
- Le/la **directeur/trice de TA-SWISS** est consulté/e sur le texte de la version abrégée et peut faire des propositions concrètes. En cas de désaccord entre le/la journaliste et les personnes consultées, le/la directeur/trice tranchera.
- Le **secrétariat de TA-SWISS** est responsable de l'impression de la version abrégée une fois le « bon à tirer » approuvé.